



Séance ordinaire du 13 septembre 2017

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle du conseil de la Municipalité des Éboulements, située au 2335, route du Fleuve, aux Éboulements, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires suivants :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 9 août 2017
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 30 août 2017
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. FLS FTQ : lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement
 6. FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
 7. Développement social : octroi d'un contrat d'animation à Communagir
 8. CIUSSS : dépôt du projet Solidarité alimentaire Charlevoix 2017-2020
 9. CRÉAVENIR Charlevoix : signature de la convention de partenariat
- Service de l'aménagement du territoire**
10. Signature de l'entente avec le CRAAQ dans le cadre du projet L'ARTERRE
- Service de la gestion des matières résiduelles**
11. Octroi d'un contrat de sablage hivernal à l'Écocentre de Saint-Urbain
 12. Octroi d'un contrat pour le déneigement du centre de transfert des déchets
- Divers :**
13. Fonds éolien de soutien au développement local et régional (2017) : municipalité de Saint-Urbain
 14. Demande de commandite : municipalité de Petite-Rivière-St-François (Festivités de l'Anguille 2017)
 15. Rapport de représentation
 16. Affaires nouvelles
 - 16.1. Rallye de Charlevoix : demande d'appui pour circuler sur une portion du territoire



- 16.2. Fondation prévention suicide (tournoi de golf bénéfice)
- 16.3. Tactic International : octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'amélioration des services Internet
17. Courrier
18. Période de questions du public
19. Levée de l'assemblée

149-09-17 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Dominic Tremblay et adoptée unanimement.

150-09-17 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017 soit adopté.

151-09-17 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 30 août 2017 soit adopté.

152-09-17 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 32176 à 32287	444 851,35
Paiements Accès D - chèques # 459 à 477	136 871,02
Paiements pré-autorisés - JG-579-580-581-582-583-584-585-586-589-592-593	398 505,00
Salaires nets versés - rapport # 867 à 870	80 670,76
Total	1 060 898,13

Fonds local d'investissement (FLI)

Total	10 263,75
--------------	------------------

Chèques # 215 à 217

Rendez-vous en GRH de Charlevoix

Total	5 754,25
--------------	-----------------

Chèque # 319

SER



MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant) **Total** **10 430,77**
Chèques # 11228 à 11229

TOTAL MRC, FLI, RVGRH, Avenir d'enfant **TOTAL** **1 087 346,90**

Que le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Groupe de géomatique Azimut inc.	7925	5 001,41 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay SENC Avocats	107244	5 498,22 \$
Communagir	1663 F1-F2	9 452,83 \$
TOTAL		19 952,46 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées précédemment.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans les rapports mensuels du 10 août 2017 au 13 septembre 2017 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) **Total** **18 750,00**
Chèques # 618 à 620

Baux **Total** **2 333,99**
Chèque # 111

TOTAL **21 083,99**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale



**153-09-17 5- FLS FTQ : LETTRE D'OFFRE ET
CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À
L'INVESTISSEMENT**

ATTENDU la lettre d'offre concernant les modifications des termes prévus à la convention de crédit variable à l'investissement proposées par Fonds locaux de solidarité (FLS) FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC de Charlevoix (25 août 2017);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix effectue un emprunt et accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

**154-09-17 6- FDEÉS (ÉCONOMIE SOCIALE) : OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN
PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises d'économie sociale - FDEÉS);

ATTENDU les recommandations favorables du comité d'analyse et le dépôt d'un document résumant le projet présenté, ses retombées et son montage financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant ayant soumis un projet dans le cadre du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) et du Fonds local d'investissement (FLI), répartie de la façon suivante (selon les modalités établies par le comité d'analyse du FDEÉS):

Projet	Promoteur	Somme accordée
Financement du projet de démarrage de l'Éco Auberge	Coopérative de solidarité l'Affluent (Dossier no E1707-403)	FDEÉS : 10 000 \$ FLI : 5 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



**155-09-17 7- DÉVELOPPEMENT SOCIAL : OCTROI D'UN
CONTRAT À COMMUNAGIR**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une aide financière de 30 000 \$ de la Fondation de la Famille J.W. McConnell en vue de participer au module Évaluation évolutive d'Innoweave, un projet qui s'inscrit dans le cadre de nos interventions en développement social;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a obtenu une proposition de service de la part de Communagir afin d'accompagner l'animation de la démarche en évaluation évolutive, réalisée en collaboration avec la municipalité de Saint-Urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix autorise mesdames Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, à signer le contrat de service no 1663, tel que proposé par Communagir.

QUE la MRC de Charlevoix s'engage à payer le coût du contrat intervenant à Communagir, qui se chiffre à 11 745,20 \$ (avant les taxes applicables), et ce, selon les modalités prévues au contrat, une somme imputée au budget du développement social (département « Santé et bien-être »).

**156-09-17 8- CIUSSS : DÉPÔT DU PROJET SOLIDARITÉ
ALIMENTAIRE CHARLEVOIX 2017-2020**

ATTENDU le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix et réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU l'augmentation des besoins d'aide alimentaire dans tout Charlevoix, même pour des personnes ayant un revenu d'emploi;

ATTENDU la non-adéquation entre le financement des ressources d'aide alimentaire et les besoins qui augmentent;

ATTENDU QUE le projet Solidarité alimentaire Charlevoix 2014-2017, phase 1 porté par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est a permis de mobiliser de nouveaux partenaires agroalimentaires;

ATTENDU QUE le projet élaboré et demandé en phase 2 : « Gaspillage alimentaire zéro » s'inscrit dans la suite logique de la phase 1, réalisée entre 2014 et 2017;

ATTENDU l'état de situation réalisé par l'organisme « Vivre en ville » en 2017 qui indique que:

- Plusieurs acteurs agroalimentaires ayant des surplus ne sont pas encore engagés dans le système;
- Peu de restaurateurs sont engagés dans le système, ayant possiblement des surplus à récupérer;



- 50 % des acteurs de la sécurité alimentaire disent ne pas être capables de répondre aux besoins de leur clientèle;
- Les municipalités sont intéressées à contribuer davantage à ce système.

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a confirmé son accord à agir en tant que gestionnaire du projet auprès du CIUSSS de la Capitale-Nationale et que la MRC de Charlevoix agira ainsi à titre de co-mandataire du projet couvrant les territoires des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement,

QUE la MRC de Charlevoix confirme sa collaboration à titre de co-mandataire du projet et de la demande d'aide présentée par la MRC de Charlevoix-Est, désignée gestionnaire du projet, au programme de subventions de projets en matière de sécurité alimentaire 2017-2020 de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

157-09-17 9- CRÉAVENIR CHARLEVOIX : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ATTENDU le projet de convention de partenariat déposé et intervenant entre les partenaires locaux que sont le Centre Desjardins Entreprises – Charlevoix, la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est et la SADC Charlevoix dans le cadre de la mise en place du programme CRÉAVENIR Charlevoix;

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial de la MRC de Charlevoix a pour mandat de contribuer au développement économique, de supporter la création et le maintien d'emplois et de favoriser le démarrage, l'expansion et le transfert d'entreprises;

ATTENDU QUE les Parties ont des objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion ainsi que de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;

ATTENDU QUE l'objectif principal du programme est de permettre aux Jeunes entrepreneurs qui souhaitent créer une entreprise ou consolider leur entreprise de moins de trois ans d'accéder à du financement selon les conditions décrites au Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix autorise madame Claudette Simard, préfet, à signer la convention de partenariat telle que proposée par les partenaires locaux impliqués conjointement dans la mise en place du programme CRÉAVENIR Charlevoix.

QUE, conformément aux engagements prévus dans ladite entente, la MRC de Charlevoix s'engage notamment à analyser les demandes, à effectuer les recommandations appropriées au comité Créavenir et à accompagner les jeunes entrepreneurs acceptés.



**158-09-17 10- SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE
CRAAQ DANS LE CADRE DU PROJET
L'ARTERRE**

ATTENDU QUE le CRAAQ est le coordonnateur provincial de L'ARTERRE et gestionnaire des ententes avec les Mandataires;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, à titre de mandataire, a démontré son intérêt pour le *Projet L'ARTERRE* du CRAAQ qui vise à remplacer le *Projet Banque de Terres*, auquel la MRC de Charlevoix a adhéré;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la MRC de Charlevoix de bénéficier de l'expérience et des investissements réalisés par le CRAAQ pour faciliter la mise sur pied et l'encadrement d'un service local d'accompagnement au jumelage;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix participant au *Projet L'ARTERRE* comprend que la mise en oeuvre, sur son territoire respectif, d'un service local d'accompagnement au jumelage vise à recruter les propriétaires de terres agricoles et à mettre sur pied un processus d'accueil et d'accompagnement aux propriétaires et aux aspirants agriculteurs en vue de faciliter et de réaliser les jumelages qui sont les objectifs du *Projet L'ARTERRE*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix autorise mesdames Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, à signer l'entente proposée par le CRAAQ (durée de trois ans), qui a pour objet de décrire les obligations des parties en vue de l'atteinte des objectifs de L'ARTERRE sur le plan local et/ou régional et provincial.

QUE, conformément aux engagements prévus dans ladite entente, la MRC de Charlevoix s'engage à payer la cotisation annuelle requise pour participer au projet, soit la somme de 2 200 \$ (avant taxes, indexée annuellement), qui sera toutefois ajustée pour 2017-2018 en proportion du nombre de mois écoulés lors de la signature de l'entente, une somme imputée au budget du PDZA (département « Aménagement du territoire »).

**159-09-17 11- OCTROI D'UN CONTRAT DE SABLAGE
HIVERNAL À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-
URBAIN**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le sablage hivernal du site de l'Écocentre de Saint-Urbain pour l'hiver 2017-2018;

ATTENDU QU'une seule proposition a été reçue de la part de l'entreprise Croft Transport et logistique et que cette proposition se chiffre à 800 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au sablage hivernal du site de l'Écocentre de Saint-Urbain pour la saison 2017-2018 à Croft Transport et logistique au prix global de 800 \$ (avant taxes).

QUE la MRC autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tout document, contrat ou protocole d'entente relatif à la présente résolution.

160-09-17 12- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le déneigement du centre de transfert des déchets, situé dans le secteur Saint-Placide à Baie-Saint-Paul, pour une période de deux (2) ans (2017-2018 et 2018-2019);

ATTENDU QU'une proposition a été reçue de la part de l'entreprise Samuel C. Simard au montant forfaitaire de 12 000 \$ (avant les taxes applicables, s'il y a lieu) pour 2017-2018 et de 12 500 \$ (avant les taxes applicables, s'il y a lieu) pour 2018-2019;

ATTENDU QUE le coût unitaire pour un déneigement sur demande en dehors de la période visée par le contrat (novembre et avril) est de 200 \$ (avant les taxes applicables, s'il y a lieu);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif au déneigement du centre de transfert des déchets, situé dans le secteur Saint-Placide à Baie-Saint-Paul, pour une période de deux (2) ans (2017-2018 et 2018-2019) à Samuel C. Simard au prix global de 12 000 \$ pour 2017-2018 et de 12 500 \$ pour 2018-2019 et de 200 \$ (montant forfaitaire pour les mois de novembre et avril), le tout étant les prix établis avant les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE la MRC autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tout document, contrat ou protocole d'entente relatif à la présente résolution.

161-09-17 13- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL (2017) : MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds de soutien au développement local et régional;



ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a présenté un projet à caractère économique à la MRC de Charlevoix en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la demande se chiffre à 24 000 \$ et que l'aide financière maximale admissible pour la municipalité de Saint-Urbain en 2017 est fixée à 21 144 \$;

ATTENDU QUE le projet permet à la municipalité de Saint-Urbain d'acquérir un terrain dans le rang Saint-Jérôme et de poursuivre ainsi le développement domiciliaire du Séminaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 21 144 \$ pour l'année 2017 à la municipalité de Saint-Urbain.

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Urbain.

**162-09-17 14- DEMANDE DE COMMANDITE :
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-
FRANÇOIS (FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE
2017)**

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 300 \$ à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François qui organise les Festivités de l'anguille qui se tiendront du 6 au 8 octobre prochain, une somme imputée au budget des dons et commandites du SDLE de la MRC.

15- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

TABLE AGRO-TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX: monsieur Pierre Tremblay mentionne que le conseil d'administration de la Table a formé son exécutif, dont la présidence est assurée par madame Sophie Talbot. L'encadrement administratif effectué par la nouvelle coordonnatrice devrait permettre de faire avancer positivement les projets et les actions prévues à court et moyen terme.



RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET : madame Claudette Simard a assisté aux activités suivantes au nom de la MRC de Charlevoix :

- Rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, concernant les préoccupations de la MRC et des municipalités locales dans le domaine de la santé;
- Participation au lancement de la programmation de Rêves d'automne, édition 2017;
- Participation à une réunion du comité aviseur du G7;
- Participation à une réunion du conseil d'administration de la ZEC des Martres;
- Participation à la journée « Portes ouvertes des fermes du Québec » de l'UPA, qui s'est déroulée à la Ferme Caprivoix le 10 septembre dernier;
- Réunion du comité de travail pour le projet de pôle agroalimentaire à Saint-Hilarion.

16- AFFAIRES NOUVELLES

163-09-17 16.1- RALLYE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI POUR CIRCULER SUR UNE PORTION DU TERRITOIRE

ATTENDU la demande présentée par le Rallye de Charlevoix en vue d'obtenir une autorisation de circuler sur une portion du territoire de la MRC de Charlevoix (chemin de la Pax, situé entre le Rang 1 et la Route 138 à Saint-Hilarion);

ATTENDU QUE cette demande est présentée au nom du comité organisateur du Rallye de Charlevoix, qui se tiendra les 20 et 21 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise les organisateurs de l'événement à circuler sur une portion spécifique du territoire de la MRC de Charlevoix (chemin de la Pax, situé entre le rang 1 et la route 138 à Saint-Hilarion);

QUE la MRC de Charlevoix rappelle aux organisateurs de l'événement l'importance de communiquer avec les services visant à assurer la sécurité publique lors de l'activité, notamment le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix.



**164-09-17 16.2- FONDATION PRÉVENTION SUICIDE
CHARLEVOIX (TOURNOI DE GOLF
BÉNÉFICE)**

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie un don de 100 \$ à la Fondation prévention suicide Charlevoix dans le cadre du tournoi de golf bénéfice qui se tient le 15 septembre prochain, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

**165-09-17 16.3- TACTIC INTERNATIONAL : OCTROI D'UN
MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR
L'AMÉLIORATION DES SERVICES
INTERNET**

ATTENDU la proposition de services présentée à la MRC par monsieur A. Bert McGraw, de la firme Tactic International, concernant un accompagnement stratégique à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires pour l'amélioration des services Internet offerts sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont rencontré monsieur McGraw ce printemps et qu'ils ont ainsi pris connaissance des étapes proposées en vue d'un déploiement de services Internet améliorés;

ATTENDU QUE les deux premières phases concernent la mise en place d'une démarche structurée et la création de simulations et de scénarios de branchement Internet, un mandat estimé à 25 000 \$ (toutes taxes incluses, s'il y a lieu);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie un mandat à la firme Tactic International pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant l'amélioration des services Internet offerts sur le territoire, une somme de 20 000 \$ (plus les taxes applicables) imputée au Fonds éolien de développement régional, figurant au budget 2017 du TNO Lac-Pikauba.

17- COURRIER

AUTRE MRC

La MRC du Fjord-du-Saguenay nous transmet le règlement 16-359 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de modifier les usages autorisés et les limites de l'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique.



ORGANISME GOUVERNEMENTAL

La CPTAQ nous transmet:

Un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 415752, Ville de Baie-Saint-Paul

DIVERS

Bell Mobilité inc. nous transmet un dossier d'information concernant le Projet de tour de télécommunication : projet Saint-Cassien F2785.

La Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul nous remercie de notre contribution financière dans le cadre de la Journée de la Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

166-09-17 19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 16 h 30.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet